

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er mars 2024

---

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET  
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA  
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CD272

présenté par

M. Leseul, Mme Battistel, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Potier, M. Bertrand Petit et les  
membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 15,insérer l'alinéa suivant :

« Elle organise également la participation de la société civile aux projets de recherche dans un double objectif de débat et de transparence. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à assurer la participation de la société civile autour des questions nucléaires.

La prolongation d'exploitation des réacteurs existants « à 60 ans voire au-delà », l'arrivée annoncée de plusieurs Small Modular Reactor (SMR) et Advanced Modular Reactor (AMR), les nouvelles installations de recherche, tel que le réacteur de recherche Jules Horowitz du CEA ou encore le maintien et le renforcement d'une filière souveraine sur l'ensemble du cycle du combustible sont autant d'objectifs nationaux qui ne pourront voir le jour sans la participation du public qui doit pouvoir, en transparence, être associés aux programmes de recherche correspondant.